

qu'à la baie d'Hudson; nous comprenons que ce travail peut attendre.

Levé des nappes d'eau qui se sont desséchées, dix brigades à \$7,000, \$70,000.

Examen des terres pour l'établissement des soldats, 2 brigades à \$15,000, \$30,000.

Examen des terres pour la colonisation en général, 2 brigades à \$15,000, \$30,000.

Nouvelle démarcation des lignes de base et détermination de la situation des mines au moyen d'observations astronomiques, une brigade à \$12,000 et une autre à \$6,000, \$18,000.

Arpentages topographiques, une brigade au Manitoba, \$8,000; une brigade dans la Saskatchewan, \$8,000; deux brigades dans l'Alberta, \$16,000, \$32,000.

Divers arpentages par cheminement, six brigades à \$6,750, \$40,500.

Puis, il est pourvu à un nouveau cadastre des terres réservées au soutien des écoles. Ces travaux doivent se poursuivre tout le temps et le crédit est de \$36,000.

M. CAHILL: Pourquoi sont-ils nécessaires?

L'hon. M. MEIGHEN: Je ne sais si je puis bien l'expliquer, si ce n'est en disant ceci: parmi la formidable quantité d'arpentages qui ont eu lieu, il s'élève sans cesse des contestations, et le cadastrage des réserves scolaires se continue, bien entendu. Ce sont des terres données en fidéi-commis, mises à part, et cette quantité de cadastrage nouveau est nécessaire relativement aux réserves scolaires. Puis, la délimitation de la frontière entre l'Alberta et la Colombie-Anglaise se poursuit. Notre tiers de dépenses est de \$10,000; les provinces paient un tiers, chacune, et nous payons l'autre. Le cadastrage du Yukon exige \$10,000; de plus, il y a les cantons de bois et d'autres arpentages auxquels il n'est pas pourvu—nous devons actuellement arpenter des cantons de bois—et le total des dépenses est de \$20,000.

M. CAHILL: Comment arrive-t-on à ces calculs? Je voudrais aussi obtenir du ministre une meilleure explication au sujet des terres situées hors de la zone des quinze milles. Il nous a déclaré très clairement, hier, que les soldats ne se proposent pas de s'établir sur des terres situées à plus de quinze milles d'un chemin de fer. Il nous dit maintenant que ce crédit comprend maintenant \$30,000 pour l'inspection des terres situées au delà des quinze milles. Je me demande où sont les terres qui se trouvent à quinze milles de distance d'un chemin de fer et qui ne sont pas cadastrées. Quant à l'inspection des terres, n'a-t-on pas observé la coutume de prendre des notes sur le terrain dans tout l'Ouest canadien comme cela avait lieu autrefois? Jusque-

ici les notes des arpenteurs ont toujours été très exactes et elles donneraient au ministre une bonne idée de la nature du sol et du caractère des townships. Les townships qui sont cadastrés doivent se trouver très loin d'une voie ferrée,—du moins, les cartes du Canada occidental prouvent que les sections sont cadastrées jusqu'à une grande distance des lignes de chemin de fer.

L'hon. M. MEIGHEN: L'augmentation est répartie sur presque tous les item. En premier lieu, il nous a fallu, en ces derniers temps, payer tous les ans des salaires plus élevés et acheter des vivres qui coûtent plus cher. Nous avons diminué la dépense pour les arpentages jusqu'à un niveau très bas; nous avons dû le faire pendant la guerre, parce que cela était nécessaire, et il faut maintenant nous rattraper.

L'augmentation se trouve ainsi rendue nécessaire, et servira à tous les travaux de topographie qui s'imposent. Les soldats, il va sans dire, sont libres de s'établir où il leur plaît. Ils ne sont pas dans l'obligation de se fixer dans cette limite de quinze milles, mais cette limite leur est réservée. Ils plantent donc leur tente où bon leur semble, et nous avons beaucoup d'arpentage à faire dans l'Alberta particulièrement à cause d'eux. Ils s'y rendent en groupes, et c'est pourquoi nous délimitons des districts. Pour répondre à leurs besoins, il nous faut faire et refaire de l'arpentage. Nous possédons à coup sûr des notes topographiques, et nous les gardons précieusement; mais, elles sont loin d'être suffisantes. Il nous faut des relevés plus précis, si nous ne voulons pas encourir des frais considérables. Nous nous proposons de nous procurer les données qui nous manquent de la façon susdite.

M. CAHILL: Le nombre des détachements d'arpenteurs a-t-il été augmenté cette année?

L'hon. M. MEIGHEN: Oui, nous en avons augmenté le nombre.

M. CAHILL: Dans quels districts se feront les travaux?

L'hon. M. MEIGHEN: Dans des districts de chaque province. Ainsi, un détachement s'emploiera à subdiviser un mille d'étendue de chaque côté du chemin de fer de la baie d'Hudson, au nord-est du Pas, au Manitoba. Plusieurs cantons seront probablement retranchés des réserves du mont Riding et de la forêt de Porcupine, pour fournir des terres aux soldats de retour du front. Si ce retranchement est autorisé, deux détachements seront employés à la subdivision des cantons. A défaut de ces travaux,